

Arrêté portant l'organisation du concours infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Le recteur de l'académie de Dijon,

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2022 fixant au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des postes offerts au recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Vu l'arrêté rectoral du 21 avril 2022 fixant la composition du jury du concours d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu la liste établie par le jury, par ordre de mérite, des candidats proposés à l'admission en date du 15 juin 2022.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'admission au titre de la session 2022, à l'emploi d'infirmier ou d'infirmière de l'éducation nationale, afin de pourvoir les postes offerts dans l'académie de Dijon, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite :

- 1 – LOUVEAU Fanny
- 2 – CHARNIER Céline Paulette Mauricette
- 3 – LEVEQUE RODRIGUES Valentine Sylvie Laurette
- 4 – DUPUY DE MAXIMY Christelle
- 5 – ZIMMER MERCEY-ZIMMER Marjorie Alexandra
- 6 – BUATOIS Charline
- 7 – FAYNOT Emilie
- 8 – LINO VOISIN Marie

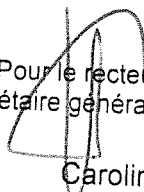
Article 2 : Sont inscrits sur la liste complémentaire d'admission au titre de la session 2022, à l'emploi d'infirmier ou d'infirmière de l'éducation nationale, afin de pourvoir les postes offerts dans l'académie de Dijon, sous réserve de remplir les conditions fixées par l'article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite :

- 1 – BOURSOT PERRIER Cécile Adrienne Georgette
- 2 – GAGNEPAIN PAILLET Ludivine
- 3 – PINON Sandrine
- 4 – PORA LEVIN Linda Claudine Geneviève
- 5 – PERNOT Carla Françoise Martine
- 6 – BOUKADIDA RZIG Hajer
- 7 – PETIT Marie
- 8 – LERONDEL BELVA Nathalie
- 9 – CHATEAUX Aurélie

10 – COUSTAURY Nathalie
11 – NOMBLOT Maud

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 16 juin 2022


Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,
Caroline VAYROU